



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Services d'urgences hospitaliers

Question au Gouvernement n° 555

Texte de la question

SERVICES D'URGENCES HOSPITALIERS

Mme la présidente . La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson . Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé. En application du décret du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences, était prévue dans chaque agence régionale de santé la création d'un comité régional consultatif d'allocation des ressources relatif aux activités d'urgence. Chacun d'entre eux est notamment chargé d'examiner la situation des services d'urgences de chaque hôpital et de se prononcer sur leur maintien en l'état ou leur transformation en antenne médicale d'urgence ou en antenne Smur, sur la base de critères de fréquentation et de disponibilité médicale.

Je souhaite vous interpellier, à partir de l'exemple de l'hôpital de Vitry-le-François que vous connaissez, étant vous-même Marnaise. En effet, ce centre hospitalier est menacé de voir son service d'urgences transformé en AMU, ce qui signifierait sa fermeture la nuit.

Cette décision aurait pour conséquence d'accentuer la concentration de l'activité vers les centres hospitaliers régionaux universitaires, au détriment surtout des hôpitaux concernés des petites et moyennes villes et des zones rurales, ce qui entraînerait une perte de chance de survie pour tous nos concitoyens victimes d'AVC, de crise cardiaque ou d'accident grave.

Aussi, envisagez-vous de donner des instructions aux ARS pour maintenir les services d'accueil des urgences vingt-quatre heures sur vingt-quatre afin que l'ensemble des habitants des zones rurales et des petites villes continuent à avoir accès aux soins et que l'égalité de nos concitoyens devant l'accès aux soins soit maintenue ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe HOR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins . En m'interrogeant sur une possible réorganisation de l'hôpital de Vitry-le-François, vous posez la question de la juste répartition des moyens médicaux et paramédicaux sur le territoire. Le premier ministre, qui s'est exprimé ce matin à ce sujet, souhaite que nous formulions des propositions assez rapidement, d'ici à la fin du mois.

Je tiens à vous indiquer qu'aucune décision n'a été prise concernant les urgences de Vitry-le-François. J'ai d'ailleurs été en contact encore récemment avec la directrice générale de l'agence régionale de santé. Je salue l'initiative que vous avez évoquée. Ce comité, qui réunit des experts, professionnels de santé, consultera naturellement les élus locaux et les parlementaires.

Nous avons bien compris votre préoccupation. Nous manquons de professionnels de santé, c'est pourquoi il faut former davantage de médecins ou d'infirmières – et les former mieux – afin que les hôpitaux, dans nos territoires, disposent de plus de moyens. Cette action doit cependant s'accompagner d'une juste réflexion pour que ces moyens soient employés de la meilleure façon possible.

Vous avez cité les exemples de l'accident vasculaire cérébral et de la crise cardiaque. Or ce qui conditionne la qualité de la prise en charge dans ces situations, c'est la possibilité pour le patient d'accéder rapidement à un plateau technique, situé à proximité. On pourra alors enlever le caillot, dans le cas de l'AVC, ou déboucher l'artère coronaire dans celui de la crise cardiaque.

Il faut faire attention car une prise en charge assurée en nuit profonde peut entraîner une augmentation du délai et une perte de chance, c'est pourquoi, avant de prendre une décision, il faut réfléchir avec diplomatie et posément, avec l'ensemble des acteurs. Je ne doute pas que la Marnaise Catherine Vautrin suivra, comme moi, ce dossier avec une grande attention.

Mme la présidente . La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson . Je vous remercie pour votre réponse. Cependant, je vous avais demandé si vous comptiez donner des instructions précises pour éviter que les décisions soient prises par le CCARU et par les responsables de l'ARS – ce qui correspond à la position officielle du gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

M. Ugo Bernalicis . Alors, monsieur le ministre ?

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 555

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 avril 2025